

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 AVRIL 1893.

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1892

DES

CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

RAPPORT ANNUEL.

(Art. 16 de la loi du 15 novembre 1847.)

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre, en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847, un rapport sur l'administration, pendant l'année 1892, et sur la situation matérielle, au 31 décembre dernier, de la Caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations.

Ce rapport est dressé dans la forme habituelle; il est suivi des états de situation des deux Caisses et d'une déclaration de la Commission de surveillance qui a été entendue comme le prescrit la disposition précitée.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Fonds d'amortissement.

Les fonds d'amortissement qui, pour l'année 1892, ont été mis successivement à la disposition de la Caisse, s'élèvent à fr. 4,025,475 40: cette somme se répartit, entre les dettes amortissables, de la manière indiquée ci-après :

DETTES		FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE.	CAPITAL.	DOTATION.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	Total.
Dette à 3 %	618,171,500 »	1,155,155 20	297,717 »	1,450,870 20
— 3 1/2 %, 1 ^{re} série	140,916,225 »	281,658 24	»	281,658 24
— — 2 ^e série	956,887,482 22	1,912,866 96	»	1,912,866 96
— — 5 ^e série	200,040,000 »	400,080 »	»	400,080 »
		5,727,758 40	297,717 »	4,025,475 40

Pendant l'année 1892, le capital des dettes à 3 % et à 3 1/2 % s'est modifié comme il suit :

Dette à 3 %. Cette dette s'élevait, à la fin de 1891, à . fr. 555,257,400 »

Elle s'est accrue :

1^o D'un capital de fr. 24,197,500 »
émis en vertu de l'arrêté royal du 22 décembre 1891 ;

2^o D'un capital de fr. 25,000,000 »
émis en vertu de l'arrêté royal du 29 février 1892 ;

3^o D'un capital de fr. 15,716,800 »
émis en vertu de l'arrêté royal du 18 juillet 1892.

64,914,100 »

TOTAL. fr. 618,171,500 »

Dette à 3 1/2 % :

Le capital de la dette à 3 1/2 %, 1^{re} série, s'élevait, au 1^{er} janvier 1892, à fr. 140,916,275 »

Il a été annulé, pendant l'année 1892, un capital de 50 »
représentatif de fractions payées en numéraire pour l'échange d'obligations de la Grande-Compagnie du Luxembourg.

Il restait donc au 31 décembre 1892 fr. 140,916,225 »

La 2^e série, qui s'élevait à fr. 955,979,482 22
s'est accrue d'un capital de 908,000 »
émis en exécution de l'article 1^{er}, 2^o de la loi du 21 août 1891,
à l'effet de couvrir une partie des dépenses extraordinaires
de 1891.

TOTAL. fr. 956,887,482 22

La dotation d'amortissement des dettes à 3 % et à 3 1/2 % est calculée à raison de 0.20 % du capital nominal.

Le tableau ci-après donne le détail des sommes mises à la disposition de la Caisse.

SEMESTRE ÉCHU LE	DOTATION	MONTANT.
	5 %	
1 ^{er} mai 1891	0 10 % sur 545,741,000 francs fr. 545,741 90	
	Intérêts : 1 1/2 % sur le capital amorti 148,858 50	
1 ^{er} novembre 1892	0 10 % sur 589,411,500 francs 589,411 50	
	Intérêts : 1 1/2 % sur le capital amorti 148,858 50	1,450,870 20
	5 1/2 % 1 ^{re} série.	
1 ^{er} janvier 1891	0 10 % sur 140,741,975 francs 140,741 97	
1 ^{er} juillet 1892	0 10 % sur 140,916,275 francs 140,916 27	281,658 24
	5 1/2 % 2 ^e série.	
1 ^{er} mai 1892	0 10 % sur fr. 955,979,482 22 955,979 48	
1 ^{er} novembre 1892	0 10 % sur fr. 956,887,482 22 956,887 48	1,912,866 96
	3 1/2 % 3 ^e série	
1 ^{er} février 1892	0 10 % sur 200,040,000 francs 200,040 »	
1 ^{er} août 1892	0 10 % sur 200,040,000 francs 200,040 »	400,080 »

Les dotations ne correspondent pas exactement au capital nominal de chacune des séries; les différences proviennent de ce que les dotations afférentes aux titres émis en 1892 ne prennent cours qu'à partir du semestre qui suit la date de l'émission.

Emploi des fonds.

La Caisse a eu à sa disposition, en 1892, les ressources ci-après :

1 ^o Fonds d'amortissement non employés au 31 décembre 1891, soit	fr. 1,963,283 »
2 ^o Fonds de l'année 1892	4,023,473 40
ENSEMBLE.	fr. 5,990,758 40

REPORT. . . . fr. 5,990,788 40

Les fonds qui n'ont pu recevoir leur destination, à cause de l'élévation des cours, ont été reversés au Trésor, savoir :

Pour le 3 %.	fr. 1,361,317 90
— 3 1/2 %, 1 ^{re} série.	281,484 59
— — 2 ^o série.	1,911,762 36
— — 3 ^o série.	400,080 »
		<hr/>
		3,954,644 83

Le solde disponible, soit fr. 2,036,113 55
sera reporté à l'exercice 1893.

Les sommes reversées au Trésor proviennent des dotations ci-après :

3 % : semestre échu le 1 ^{er} novembre 1891.	fr. 668,717 50
— — 1 ^{er} mai 1892.	692,600 40
	<hr/>
	1,361,317 90
3 1/2 %, 1 ^{re} série — 1 ^{er} juillet 1891	fr. 140,742 62
— — 1 ^{er} janvier 1892.	140,741 97
	<hr/>
	281,484 59
3 1/2 %, 2 ^o série — 1 ^{er} novembre 1891. fr.	955,782 88
— — 1 ^{er} mai 1892.	955,979 48
	<hr/>
	1,911,762 36
3 1/2 %, 3 ^o série — 1 ^{er} août 1891	200,040 »
— — 1 ^{er} février 1892.	200,040 »
	<hr/>
	400,080 »

Situation des emprunts.

Le capital non amorti des dettes auxquelles est attribuée une dotation d'amortissement, s'élevait, au 31 décembre 1892, à. . fr. 1,906,094,307 22

Savoir :

Dettes à 3 %	fr. 608,247,600 »
» à 3 1/2 %, 1 ^{re} série	140,916,225 »
» à » 2 ^o »	956,887,482 22
» à » 3 ^o »	200,040,000 »
	<hr/>
	fr. 1,906,094,307 22

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Les capitaux confiés à la Caisse des dépôts et consignations s'élevaient, au 31 décembre 1892, à 472 millions de francs environ; ils étaient de 444 millions à la fin de l'année précédente.

Le chiffre des cautionnements s'est accru de 4 1/2 millions. Les placements effectués pour le compte de la Caisse d'épargne ont dépassé les réalisations de 24,514,000 francs. Les autres services sont restés à peu près stationnaires.

Le tableau ci-après présente la situation à partir de l'année 1850, et il renseigne le montant des dépôts pour chaque branche de service.

ANNÉES.	Situation, au 31 décembre de ces années, des sommes et valeurs (par milliers de francs) déposées du chef de									
	cautionnements de comptables et de contribuables (en numéraire).	cautionnements d'entrepreneurs, d'ajudicataires et d'agents comptables (en numéraire).	cautionnements versés en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire.	consignations judiciaires et autres (en numéraire).	cautionnements de remplaçants dans la milice (en numéraire).	fonds de rémunération des militaires (en numéraire).	fonds provenant des bénéfices des jeux de Sja en 1871 et 1872 (en numère).	application des fonds de réserve de la Caisse d'épargne et de retraite (valeur nominale des capitaux).	autres services.	ENSEMBLE.
1850	9,608	•	•	2,905	•	•	•	•	•	12,513
1855	10,477	765	4,615	4,746	•	•	•	•	•	20,601
1860	12,647	1,059	5,510	7,172	•	•	•	•	•	26,588
1865	14,762	2,148	12,505	7,457	•	•	•	•	•	56,872
1870	15,700	1,405	11,465	11,197	505	•	•	6,126	•	46,196
1875	20,988	2,015	15,467	21,577	2,051	11,562	5,595	26,796	•	101,429
1880	28,916	3,984	17,752	32,156	1,554	5,271	176	64,227	2,556	154,533
1885	56,587	4,506	15,049	41,055	515	71	158	150,550	715	254,960
1890	40,897	5,509	14,280	52,125	517	82	101	505,018	1,266	597,595
1891	44,516	4,581	14,545	50,017	261	85	54	549,011	1,514	445,080
1892	47,785	4,754	15,225	29,925	224	85	56	575,523	558	471,892

Le mouvement propre à chaque catégorie de dépôts s'établit comme il suit :

Cautionnements de comptables et de contribuables.

1° En numéraire.

Solde des dépôts au 31 décembre 1891.	fr.	44,516,220 01
Versements reçus en 1892.		9,228,754 »
	Fr.	55,541,954 01
Mandats acquittés en 1892.	fr.	8,757,504 77
	Fr.	47,784,649 24

y compris une somme de 869,460 francs, restant à inscrire.

2° En fonds publics.

Solde au 31 décembre 1891.	fr.	3,268,200	»
Dépôts reçus en 1892		1,031,100	»
	Fr.	4,299,300	»
Restitutions.	fr.	677,600	»
Solde au 31 décembre 1892	fr.	3,621,700	»

Ce solde se décompose comme il suit, d'après la nature des titres en dépôt :

Dettes à 2 $\frac{1}{2}$ %	fr.	21,000	»
— 3 %	fr.	1,221,500	»
— 5 $\frac{1}{2}$ %	fr.	2,379,200	»
	Fr.	3,621,700	»

Cautionnements d'entrepreneurs et d'adjudicataires.

1° En numéraire.

	Dépôts préalables	Cautionnements proprement dits.	Ensemble.
Solde au 31 décembre 1891.	456,948 63	4,580,673 59	5,037,622 22
Montant des versements effectués en 1892 . . . fr.	8,031,582 14	2,456,450 02	10,507,832 16
TOTAUX.	8,508,530 77	7,057,123 61	15,545,454 38
Montant des rembourse- ments	7,956,782 37	2,302,532 19	10,259,314 56
Solde au 31 décembre 1892.	551,548 40	4,754,591 42	5,286,159 82

2° En fonds publics.

Solde au 31 décembre 1891	fr.	10,618,310	»
Dépôts reçus en 1892		12,700,660	»
	Fr.	23,318,970	»
Restitutions.		12,269,480	»
Solde au 31 décembre 1892	fr.	11,049,490	»

Ce solde se décompose comme il suit :

Dette belge à 2 $\frac{1}{2}$ %	fr.	281,200	»
— 3 %		1,150,800	»
— 3 $\frac{1}{2}$ %		8,588,700	»
Caisse d'annuités 3 %		692,800	»
— 4 %		100,590	»
— 4 $\frac{1}{2}$ %		142,600	»
Crédit communal 3 %		28,400	»
— 4 %		27,600	»
— 4 $\frac{1}{2}$ %		176,700	»
Société Nationale des Chemins de fer vicinaux 3 %		60,100	»
TOTAL		fr.	<u>11,049,490</u> »

Consignations.

Solde au 31 décembre 1891	fr.	30,016,678	49
Versements de 1892		8,426,773	41
	Fr.	<u>38,443,451</u>	90
Remboursements		8,518,126	37
Solde au 31 décembre 1892	fr.	<u>29,925,325</u>	53

Les opérations effectuées pendant l'année se répartissent, par nature de dépôts, de la manière suivante :

NATURE des DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.	CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1891.	CAPITAUX déposés EN 1892.	CAPITAUX remboursés EN 1892.	EXCÉDENT		CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1892.
				des DÉPÔTS effectués en 1892 sur les remboursements.	des REMOUNDEMENTS sur les DÉPÔTS effectués en 1892.	
1. Capitaux remboursés par les Pays-Bas	7,546 95	»	»	»	»	7,546 95
2. Saisies réelles du Hainaut	72,951 14	»	»	»	»	72,951 14
3. Cautionnements pour mise en liberté provisoire. (Loi du 18 février 1852.)	54,285 04	51,540 »	15,472 54	35,867 66	»	90,152 70
4. Cautionnements en garantie de droits de succession. (Loi du 27 décembre 1817.)	464,593 78	17,822 07	60,584 62	»	42,562 55	421,851 23
5. Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique.	2,192,095 64	2,229,332 55	2,400,569 41	»	171,037 08	2,021,058 56
6. Fonds disponibles de la masse des détenus des maisons centrales, et de la masse d'habillement des gardiens	69,192 86	6,000 »	7,000 »	»	1,000 »	68,192 86
7. Sommes appartenant à des successions vacantes	599,195 45	273,295 24	201,299 58	75,995 86	»	473,191 31
8. Sommes appartenant à des absents	517,242 10	48,649 27	45,479 70	5,169 57	»	522,411 67
9. Fonds de mineurs et interdits (Loi du 16 décembre 1851.)	15,171,072 75	1,908,299 28	2,453,708 74	»	545,409 46	14,626,563 27
10. Fonds de faillites. (Loi du 18 avril 1851.)	4,420,065 51	2,540,652 15	1,446,456 55	894,175 80	»	5,314,259 11
11. Sommes frappées de saisie-arrêt dans les caisses du Trésor. (Lois du 16 mai 1846 et du 28 décembre 1867.)	174,764 65	21,171 45	408 16	20,765 27	»	195,527 90
12. Dépôts de toute autre nature	6,472,974 88	1,528,251 64	1,889,547 67	»	561,516 05	6,111,658 85
TOTAUX.	50,016,678 49	8,426,773 41	8,518,126 57	1,029,972 16	1,121,525 12	29,925,525 53
				EXCÉDENT DES REMBOURSEMENTS SUR LES DÉPÔTS. . . fr.		91,552 96

Cautionnements de remplaçants.

La loi du 17 septembre 1875 a abrogé celle du 3 juin 1870, sous le régime de laquelle ces cautionnements ont été fournis.

La Caisse a continué, en 1892, à restituer les cautionnements de remplaçants dont le remboursement était devenu exigible :

Les opérations de l'année se résument comme il suit :

1° Principal.

Solde au 31 décembre 1891	fr.	144,104 23
Cautionnement reversé en 1892		200 »

Fr. 144,504 23

REPORT. fr.	144,504 25
Mandats délivrés en 1892 au profit de remplaçants licenciés ou envoyés en congé illimité fr.	21,246 13
Capital inscrit au 31 décembre 1892	<u>123,058 12</u>

2° Intérêts.

Solde au 31 décembre 1891 fr.	100,516 53
Intérêts portés en compte aux remplaçants, en 1892 . . .	6,981 09
	<u>Fr. 107,497 62</u>
Intérêts mandatés au profit de remplaçants	16,184 98
Intérêts inscrits au 31 décembre 1892 fr.	<u>91,512 64</u>
TOTAL GÉNÉRAL. fr.	<u>214,370 76</u>

Caisses de milice

Instituées par la loi du 5 juin 1870 (en liquidation)

La Caisse n'a rien liquidé en 1892; aucun nouveau droit à la rémunération n'a été établi pendant cette année.

La situation des fonds tenus en réserve pour le règlement éventuel de cas litigieux se présentait, au 31 décembre 1892, comme il suit :

CLASSES DE MILICE.	SUBVENTIONS et avances accomodés.	FONDS			FONDS tenus en réserve au 31 décembre 1891.
		versés à la Caisse générale d'épargne et de retraite au profit des miliciens qui ont opté pour la rémunération	ATTRIBUÉS AU TRÉSOR.	FONDS	
		immédiate.	différée.		
1871	2,711,512 89	1,721,417 "	521,089 65	661,950 28	4,046 98
1872	2,768,966 70	1,741,410 56	256,402 85	755,580 26	15,575 05
1873	2,448,081 18	1,745,925 02	104,156 20	588,097 89	9,901 98
1874	2,548,576 75	1,886,540 58	96,630 57	509,842 59	55,545 41
1875	2,074,222 22	"	"	2,074,222 22	"
				TOTAL fr.	<u>85,065 40</u>

Ville de Spa

La loi du 21 août 1874 a alloué à la ville de Spa un subside de 890,000 francs, destiné à l'exécution de travaux d'embellissement et d'utilité communale, et dont la ville ne dispose qu'après autorisation du Département de l'Intérieur.

La Caisse des dépôts et consignations, chargée d'effectuer le placement provisoire du subside, était encore dépositaire, de ce chef, au 31 décembre 1891, de titres de la Caisse d'annuités à 4 1/2 % s'élevant ensemble à fr. 44,900 »
 et de titres de la Dette belge à 3 1/2 % s'élevant à 59,000 »

Fr. 53,900 »

Ce dépôt s'est accru, en 1892, du montant des titres à 3 1/2 % achetés au moyen d'intérêts encaissés pendant l'année 2,000 »

Au 31 décembre 1892, le dépôt était donc de fr. 55,900 »

Au commencement de l'année 1893, les titres en dépôt ont été réalisés et leur produit a été mis à la disposition de la ville de Spa.

Avances pour construction de maisons d'école.

Deux avances, s'élevant ensemble à fr. 24,100 »
 ont été consenties, en 1885, sur le crédit de fr. 229,514 21
 alloué au Département de l'Intérieur par le Budget de 1884.

La Caisse des dépôts et consignations recouvre les annuités souscrites pour le remboursement de ces avances et en reverse le montant au Trésor.

Elle a ainsi reçu et reversé en 1892 fr. 4,335 84
 et pendant les années antérieures. 9,275 96

10,611 80

Il reste à verser, pour couvrir les avances. fr. 13,488 20

Fonds spécial de prévision monétaire.

Ce fonds a été constitué au moyen du bénéfice résultant de la transformation de pièces de 5 francs en monnaie divisionnaire (loi du 17 mai 1886) et de la fabrication de pièces de 1 centime (loi du 14 août 1887). Il s'accroît, chaque année, des intérêts provenant du placement de ces sommes.

Au 1^{er} janvier 1892, la Caisse avait reçu fr. 519,652 96
 Les intérêts encaissés en 1892 s'élèvent à 17,949 75

Fr. 537,602 71

La Caisse a appliqué, en 1892, à l'achat d'un capital nominal de 17,400 francs en dette à 3 1/2 %, une somme de fr. 17,912 57

Elle avait acquis antérieurement un capital de 508,500 francs pour 519,586 15

537,498 70

Solde. fr. 104 01

En conséquence, la Caisse avait en dépôt, au 31 décembre 1892, un capital de 525,900 francs, en litres 3 $\frac{1}{2}$ %.

Emploi des fonds de cautionnements et de consignations.

Le produit des placements effectués au moyen des fonds de dépôts, et de consignations s'est élevé, en 1892, à la somme de 2,977,568 19 qui a été rattachée au Budget des Voies et Moyens .

D'autre part, le Budget de la Dette publique a supporté une charge de 2,355,291 02 se décomposant comme il suit :

Intérêts des cautionnements de comptables et de contribuables	fr. 1,552,571 20
Intérêts des cautionnements de remplaçants.	6,846 46
Intérêts des cautionnements d'entrepreneurs.	110,043 04
Intérêts des consignations.	705,830 32

Fr. 2,355,291 02

L'excédent en faveur du Trésor est donc de fr. 622,277 17

Caisse générale d'épargne et de retraite.

En vertu de l'article 30 de la loi du 16 mars 1865, les placements définitifs de la Caisse générale d'épargne et de retraite sont effectués par la Caisse des dépôts et consignations, qui a la garde des valeurs et qui est chargée des réalisations.

L'annexe 3 fait connaître les diverses opérations qui ont ainsi été effectuées, en exécution des décisions du conseil d'administration de la Caisse d'épargne.

La Caisse des dépôts avait en dépôt, au 31 décembre 1891, des valeurs s'élevant en capital à fr. 550,160,530 »

Les placements de 1892 ont atteint 40,567,840 »

Fr. 570,528,370 »

et les réalisations 17,204,740 »

Le capital restant placé à la fin de l'année 1892 est donc de fr. 553,323,650 »

Les cautionnements fournis par les membres des comitès agricoles sont également déposés à la Caisse des dépôts; ils s'élèvent à 83,500 »

ENSEMBLE. fr. 553,407,150 »

Au 31 décembre 1891, la Caisse d'épargne possédait des créances hypothécaires s'élevant à fr. 8,640,628 45

Elle a consenti, en 1892, de nouveaux prêts pour 436,500 »

ENSEMBLE. fr. 9,077,128 45

Les remboursements se sont élevés à 437,044 16

Reste au 31 décembre 1892 fr. 8,640,084 29

La Caisse d'épargne peut, en vertu de l'article 5 de la loi du 9 août 1889, prêter des capitaux aux sociétés ayant pour objet la construction ou l'achat d'habitations ouvrières.

Une somme de fr. 206,500 »

avait été appliquée, en 1891, à des placements de cette nature.

De nouveaux prêts ont été consentis, en 1892, pour 2,029,109 07

ENSEMBLE. fr. 2,235,609 07

Les remboursements se sont élevés à 300 »

Reste au 31 décembre 1892 fr. 2,235,309 07

Elle a, en outre, été autorisée par la loi du 15 avril 1884 à employer une partie de ses fonds disponibles en prêts agricoles.

Le solde des capitaux ainsi employés était, au 31 décembre 1891, de fr. 1,896,138 32

61 prêts ont été consentis en 1892, savoir :

44 s'élevant à fr. 307,700 »

sous la garantie du comptoir agricole de Genappe;

4 prêts s'élevant à 93,900 »

sous la garantie du comptoir agricole de Court-Saint-Étienne ;

13 prêts s'élevant à 29,025 »

sous la garantie du comptoir agricole de Thuin.

450,625 »

ENSEMBLE. fr. 2,526,763 32

Les remboursements effectués en 1892 se sont élevés à 268,702 78

Le solde au 31 décembre 1892 est donc de fr. 2,058,060 54

En 1883, le Trésor a cédé à la Caisse d'épargne les annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement des avances faites pour construction et ameublement de maisons d'école; la valeur des annuités en portefeuille au 31 décembre 1892 est de fr. 6,981,425 62

Les placements en fonds publics faits par la Caisse des dépôts pour le compte de déposants à la Caisse d'épargne, se sont élevés en capital nominal à 1,160,000 francs.

Le 31 mars 1893.

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

SITUATION GÉNÉRALE
DE
LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,
PRÉSENTANT
LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1892.

FONDS D'AMORTISSEMENT ET EMPLOI DE CES FONDS.

DÉSIGNATION.	DETTES.				Totaux
	5 %.	5 1/2 % (1 ^{re} série).	5 1/2 % (2 ^{me} série).	5 1/2 % (3 ^{me} série).	
	618,171,300	140,916,225	956,887,482	200,040,000	1,916,015,207

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Dotations annuelles	1,153,155 20	281,658 24	1,912,866 96	400,080	3,727,758 40
Intérêts des capitaux amortis . . .	297,717	"	"	"	297,717
Fonds d'amortissement de l'année 1892	1,450,870 20	281,658 24	1,912,866 96	400,080	4,025,475 40
Dotations et intérêts des années antérieures	16,952,054 50	908,998 83	8,151,605 02	1,465,857 50	27,556,513 67
	18,582,924 70	1,250,657 09	10,064,469 98	1,865,957 50	51,561,989 07

EMPLOI DES FONDS.

Coût des rachats effectués en 1892 .	"	"	"	"	"
Coût des rachats effectués antérieurement	8,293,216 76	"	"	"	8,293,216 76
	8,293,216 76	"	"	"	8,293,216 76
Attribution au Trésor des fonds non employés par suite de l'élévation du cours des titres à 5 et 5 1/2 % au-dessus du pair . . .	1,561,517 90	281,484 59	1,911,762 56	400 080	3,954,644 85
Versements effectués antérieurement de ce chef	7,990,120 24	828,256 25	7,195,820 14	1,265,817 50	17,278,013 91
	17,644,634 90	1,109,740 82	9,107,582 50	1,665,897 50	29,525,875 52
Encaisse au 31 décembre 1892 . . .	758,269 80	140,916 27	956,887 48	200 040	2,056,113 55
	18,582,924 70	1,250,657 09	10,064,469 98	1,865,957 50	51,561,989 07

CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT,
OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.

DÉSIGNATION.	DETTES				Totaux.
	5 %	5 1/2 % (1 ^{re} série).	5 1/2 % (2 ^{me} série).	5 1/2 % (3 ^{me} série).	
	618,171,500	140,916,225	956,887,483 22	200,040,000	1,916,015,207 22

TITRES RACHETÉS.

Titres rachetés pendant l'année 1892.
Titres rachetés antérieurement. . .	9,925,900	.	.	.	9,925,900
	9,925,900	.	.	.	9,925,900

TITRES BRULÉS ET ANNULES.

Titres brûlés	9,925,900	.	.	.	9,925,900
Titres frappés du timbre : <i>Racheté pour l'amortissement</i>
	9,925,900	.	.	.	9,925,900

ÉTAT COMPARATIF

*de la dette dotée d'un amortissement et de la portion de cette dette amortie
au 31 décembre 1892.*

1° Titres à amortir.	618,171,500	140,916,225	956,887,483 22	200,040,000	1,916,015,207 22
2° — amortis.	9,925,900	.	.	.	9,925,900
5° — convertis
4° — restant à amortir. . . .	608,247,600	140,916,225	956,887,483 22	200,040,000	1,906,091,507 22

Bruxelles, le 31 mars 1893.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, chargé
de la gestion de la Caisse des dépôts et consignations,
BIDEZ.*

ANNEXE N° 2.

SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET

ACTIF.*Dépôts et*

Trésor public.	{	Sen compte courant	83,215,600 05	} 83,201,184 26
	{	Mandats en circulation	77,584 21	

Fonds publics et dépôts

Caissier de l'État, S/C de cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire	15,222,758 40
Placements définitifs pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite	375,958,509 52
Cautionnements des membres des comptoirs agricoles	85,500 .
Placements pour le compte de la ville de Spa	55,900 .

Placement des

Caissier de l'État, S/C courant	530,706 79
---	------------

A REPORTER fr. 472,422,628 07

CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1892.

PASSIF.

consignations.

Cautionnements en numéraire de comptables et de contribuables	{ Inscrits fr. 46,869,359 04 } { A inscrire 860,460 » }	47,758,819 04	} 17,784,049 24
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de comptables, restant à payer		45,850 20	
Cautionnements en numéraire des entrepreneurs, adjudicataires, etc.	{ Inscrits fr. 4,469,618 46 } { A inscrire 242,798 15 }	4,712,416 61	} 4,754,591 42
Mandats émis pour remboursement de cautionnements d'entrepreneurs, restant à payer		22,174 81	
Consignations de toute nature			29,925,325 55
Cautionnements de remplaçants	{ Principal fr. 125,058 12 } { Intérêts 91,312 64 }	214,370 76	} 223,940 96
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de remplaçants, restant à payer		9,579 20	
Caisse de milice. (Rémunération des miliciens.) (Levée de 1871).			4,046 98
— — — (— 1872).			13,373 03
— — — (— 1873).			9,901 98
— — — (— 1874).			55,545 41
Fonds de prévision monétaire			537,602 71

de garantie en numéraire.

Cautionnements en fonds publics des contribuables et dépôts de garantie	{ Numéraire 551,548 40 } { Fonds publics 14,671,190 » }	15,222,738 40
Caisse générale d'épargne et de retraite		373,322,009 52
Ville de Spa		55,900 »

fonds de dépôt.

Trésor public, S/C d'avances	77,985,484 58
Ville de Spa	43 22

A REPORTER. fr. 849,877,359 98

ACTIF.

REPORT. . . . fr. 472,422,628 97

Fonds nationaux représentant les capitaux de cautionnements et de consignations :

Fr. 6,758,059 15	capital nominal de titres à 2 1/2 %	acquis pour fr.	4,084,019 11
45,509,800	• — — 5 %	—	34,502,205 47
11,851,175	• — — 5 1/2 % (1 ^{re} série)	—	11,567,445 53
5,770,545 72	• — — 5 1/2 % (2 ^e série)	—	5,621,250 53
22,817,800	• — — 5 1/2 % (3 ^e série)	—	23,054,281 94
280	• — obligations 4 % de la Caisse d'annuités	—	296 77
2,515	• — — 4 1/2 %	—	2,660 74
Fr. 88,696,574 87.			fr. 76,832,166 91

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1871) :

Fr. 4,046 98 livret de la Caisse d'épargne acquis pour fr. 4,046 98

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1872) :

Fr. 15,575 05 livret de la Caisse d'épargne — 15,575 05

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1875) :

Fr. 9,901 98 livret de la Caisse d'épargne — 9,901 98

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1874) :

Fr. 55,543 41 livret de la Caisse d'épargne — 55,543 41

Fonds de prévision monétaire :

Fr. 46,500	• capital nominal de titres à 5 1/2 % (1 ^{re} série)	acquis pour fr.	47,509 08
156,800	• — — 3 1/2 % (2 ^e série)	—	159,066 51
542,800	• — — 5 1/2 % (3 ^e série)	—	550,925 51

Fr. 625,900 • 557,498 70

Fr. 549,877,559 98

PASSIF.

Montant . . . fr. 549,877,559 98

Fr. 549,877,559 98

Bruxelles, le 31 mars 1893.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, chargé
de la gestion de la Caisse des dépôts et consignations,*

BIDEZ.

ANNEXE N° 3.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. — *Mouvement et situation du portefeuille.*

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1891	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1891.
Caisse des dépôts. — Fonds ordinaire :					
Titres 2 1/2 %	6,758,014 18	044 97	6,758,059 15	»	6,758,059 15
— 5 %	23,409,800 »	20,100,000 »	43,509,800 »	»	43,509,800 »
— 5 1/2 % (1 ^{re} série)	12,309,875 »	»	12,309,875 »	478,700 »	11,831,175 »
— 5 1/2 % (2 ^e série)	10,894,725 52	20 20	10,894,745 72	7,118,200 »	3,776,545 72
— 5 1/2 % (3 ^e série)	36,238,400 »	»	36,238,400 »	15,420,600 »	22,817,800 »
Obligations 4 % Caisse d'annuités	280 »	»	280 »	»	280 »
— 4 1/2 % —	2,315 »	»	2,315 »	»	2,315 »
	89,613,409 70	20,100,665 17	109,714,074 87	21,017,500 »	88,696,574 87
Caisse des dépôts. — Fonds special :					
Titres 5 1/2 % (1 ^{re} série)	197,700 »	»	197,700 »	197,700 »	»
— 5 1/2 % (2 ^e série)	486,820 20	»	486,820 20	486,820 20	»
— 5 1/2 % (3 ^e série)	220,300 »	»	220,300 »	220,300 »	»
	904,820 20	»	904,820 20	904,820 20	»
Caisse de milice. — Levée de 1871 :					
Livret de la Caisse d'épargne	5,929 14	117 84	4,046 98	»	4,046 98
Caisse de milice. — Levée de 1872 :					
Livret de la Caisse d'épargne	15,110 49	463 54	15,573 03	»	15,573 03
Caisse de milice. — Levée de 1873 :					
Livret de la Caisse d'épargne	9,613 59	288 39	9,901 98	»	9,901 98
Caisse de milice. — Levée de 1874 :					
Livret de la Caisse d'épargne	53,925 63	1,617 78	55,543 41	»	55,543 41
Fonds de prévision monétaire (loi du 17 mai 1886) :					
Titres 3 1/2 % (1 ^{re} série)	28,900 »	17,400 »	46,300 »	»	46,300 »
— 3 1/2 % (2 ^e série)	136,800 »	»	136,800 »	»	136,800 »
— 3 1/2 % (3 ^e série)	342,800 »	»	342,800 »	»	342,800 »
	508,500 »	17,400 »	525,900 »	»	525,900 »

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1891.		Total.	VALEURS en PORTFEUILLE au 31 décembre 1891.	
	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.			
Ville de Spa :					
Titres 3 1/2 % (1 ^{re} série)	50,000 »	2,000 »	41,000 »	»	41,000 »
Obligations 4 1/2 % Caisse d'annuités	14,900 »	»	14,900 »	»	14,900 »
	55,000 »	2,000 »	55,000 »	»	55,000 »

Caisse générale d'épargne et de retraite :

Titres 2 1/2 %	15,651,200 »	21,400 »	15,672,600 »	195,000 »	15,479,600 »
— 3 %	65,066,200 »	15,000,000 »	78,066,200 »	1,499,200 »	76,567,000 »
— 3 1/2 % (1 ^{re} série)	29,758,700 »	592,500 »	30,351,000 »	272,500 »	30,058,700 »
— 3 1/2 % (2 ^e série)	41,512,850 »	4,521,000 »	46,054,450 »	980,200 »	45,054,250 »
— 3 1/2 % (3 ^e série)	57,250,000 »	6,045,200 »	63,275,200 »	1,281,700 »	61,995,500 »
— 3 % Caisse d'annuités	25,086,200 »	1,465,800 »	26,552,000 »	4,095,100 »	22,458,900 »
— 3 % Crédit communal	8,842,600 »	6,045,000 »	14,885,600 »	1,621,600 »	13,264,000 »
— 4 % —	2,080,000 »	»	2,080,000 »	870,000 »	1,210,000 »
— 4 1/2 % —	3,908,600 »	451,900 »	4,340,500 »	1,541,400 »	2,799,100 »
Obligations Produits au Flénu	124,000 »	»	124,000 »	4,000 »	120,000 »
— Forges de la Providence	58,500 »	»	58,500 »	500 »	58,000 »
— Oignies	1,076,000 »	»	1,076,000 »	5,000 »	1,075,000 »
— Plateaux de Herve 3 %	3,824,500 »	»	3,824,500 »	68,000 »	3,756,500 »
— Emprunt du Brabant	4,158,000 »	»	4,158,000 »	127,000 »	4,011,000 »
— de la C ^{ie} Immob. 3 1/2 %	9,978,000 »	»	9,978,000 »	»	9,978,000 »
— Levant du Flénu, 4 1/2 %	565,000 »	»	565,000 »	95,000 »	272,000 »
— Est belge	2,085,500 »	»	2,085,500 »	16,500 »	2,067,000 »
— des Charbonnages du Hasard	240,000 »	»	240,000 »	240,000 »	»
— Namur-Liège	1,697,500 »	»	1,697,500 »	12,000 »	1,685,500 »
— Fland. occidentale (1 ^{re} série)	209,000 »	»	209,000 »	1,500 »	207,500 »
— — (2 ^{me} série)	1,886,500 »	»	1,886,500 »	20,000 »	1,866,500 »
— Quenast (1 ^{re} et 3 ^{me} séries)	44,000 »	»	44,000 »	500 »	43,500 »
— — (2 ^{me} série)	52,500 »	»	52,500 »	2,500 »	50,000 »
— Liège-Maestricht	488,500 »	»	488,500 »	3,000 »	485,500 »
— Braine-Gand	464,000 »	»	464,000 »	2,500 »	461,500 »
— Nord de la Belgique	2,881,500 »	»	2,881,500 »	13,000 »	2,868,500 »
— Anvers-Rotterdam	1,589,500 »	»	1,589,500 »	12,500 »	1,577,000 »
— Sambre-et-Meuse, 4 %	506,000 »	»	506,000 »	5,000 »	501,000 »
— — 4 1/2 %	1,105,000 »	»	1,105,000 »	21,000 »	1,084,000 »
— Plateaux de Herve 5 %	1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»
— Anvers-Gand	221,500 »	»	221,500 »	5,000 »	218,500 »
— Nord belge	9,022,500 »	»	9,022,500 »	1,070,000 »	7,952,500 »
— Mons-Hautmont, 5 %	84,000 »	»	84,000 »	500 »	83,500 »
— — 8 %	477,500 »	»	477,500 »	2,500 »	475,000 »
— Liège 1889	3,154,000 »	89,500 »	3,225,500 »	450,500 »	2,793,000 »
— Merbes-le-Château	486,500 »	»	486,500 »	17,500 »	469,000 »
A REPORTER fr.	293,114,850 »	54,210,700 »	327,525,550 »	14,523,000 »	312,802,550 »

NATURE DES VALEURS.	VALEURS		Total.	VALEURS	
	en PORTEFEUILLE ou 1 ^{er} janvier 1892.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés. pendant l'année		en PORTEFEUILLE ou 31 décembre 1891.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.
REPORT fr.	295,114,850 »	54,210,700 »	527,525,550 »	14,525,000 »	512,802,550 »
Obligations Chemins de fer vicinaux.	6,267,240 »	»	6,267,240 »	1,688,520 »	4,578,720 »
— Schaerbeek	220,000 »	»	220,000 »	1,000 »	219,000 »
— Charleroi	149,500 »	»	149,500 »	1,000 »	148,500 »
— St-Josse-ten-Noode	287,500 »	»	287,500 »	3,000 »	284,500 »
— Ixelles	117,000 »	»	117,000 »	1,000 »	116,000 »
— Liège 1855.	240,440 »	55,840 »	285,280 »	7,120 »	278,160 »
— Province de Namur	44,000 »	»	44,000 »	500 »	43,500 »
— Liège 1860	49,500 »	7,100 »	56,600 »	900 »	55,700 »
— St-Gilles.	54,000 »	»	54,000 »	»	54,000 »
— Verviers.	2,117,500 »	»	2,117,500 »	»	2,117,500 »
— Crédit communal 1861	195,500 »	105,200 »	500,700 »	2,500 »	298,200 »
— 5 1/2 % Société générale	56,000 »	»	56,000 »	56,000 »	»
— 4 % —	244,500 »	58,500 »	285,000 »	»	285,000 »
— 4 % Crédit foncier	195,900 »	1,000 »	196,900 »	1,000 »	195,900 »
— 5 60 % —	156,100 »	17,000 »	153,100 »	1,200 »	151,900 »
— Liège 1868.	220,000 »	»	220,000 »	2,000 »	218,000 »
— Namur 1887	64,000 »	»	64,000 »	500 »	63,500 »
— Linière gantoise	500,000 »	»	500,000 »	100,000 »	200,000 »
— Vilvorde.	74,000 »	»	74,000 »	74,000 »	»
— Thuin	12,500 »	2,000 »	14,500 »	500 »	14,000 »
— 5 % Blankenberghe	27,000 »	»	27,000 »	»	27,000 »
— 4 % —	56,000 »	»	56,000 »	»	56,000 »
— Flandre occidentale	24,500 »	»	24,500 »	1,000 »	23,500 »
— 4 1/2 % Ostende	210,000 »	»	210,000 »	210,000 »	»
— 5 % —	48,000 »	»	48,000 »	500 »	47,500 »
— Saint-Nicolas	7,500 »	125,500 »	133,000 »	500 »	132,500 »
— Malines	96,500 »	»	96,500 »	1,000 »	95,500 »
— Dison	50,000 »	»	50,000 »	»	50,000 »
— Hainaut 4 1/2 %	51,000 »	14,500 »	65,500 »	1,000 »	64,500 »
— — 5 1/2 %	2,652,000 »	»	2,652,000 »	47,000 »	2,605,000 »
— Laeken	756,000 »	»	756,000 »	11,500 »	724,500 »
— Chemins de fer secondaires.	1,172,000 »	»	1,172,000 »	181,000 »	991,000 »
— Tramways napolitains	745,500 »	»	745,500 »	8,500 »	753,000 »
— 5 1/2 % Flandre orientale	255,000 »	»	255,000 »	»	255,000 »
— Liégeois-Limbourgeois 5 %	6,241,000 »	1,250,000 »	7,491,000 »	25,000 »	7,468,000 »
— Malines-Terneuzen	491,500 »	225,000 »	716,500 »	»	716,500 »
— Alost	1,100,000 »	»	1,100,000 »	205,000 »	895,000 »
— Province d'Anvers	515,000 »	»	515,000 »	2,000 »	513,000 »
— Lokeren.	400,000 »	»	400,000 »	2,000 »	508,000 »
— Papeteries de Saventhem	250,000 »	»	250,000 »	25,000 »	225,000 »
— Liégeois-Namurois	»	1,559,500 »	1,559,500 »	»	1,559,500 »
— Marcinelle-Couillet	»	250,000 »	250,000 »	»	250,000 »
— Chemins de fer économiques.	»	2,746,000 »	2,746,000 »	56,000 »	2,710,000 »
Actions privilégiées Bruxelles-Lille-Calais	515,500 »	»	515,500 »	5,500 »	512,000 »
— Tournai-Jurbise	589,500 »	»	589,500 »	2,500 »	587,000 »
Bons du Trésor	10,000,000 »	»	10,000,000 »	»	10,000,000 »
Cautionnements des comptoirs agricoles.	90,100 »	15,400 »	105,500 »	20,000 »	85,500 »
Créances hypothécaires	8,640,628 45	456,500 »	9,077,128 45	457,044 16	8,640,084 29
Prêts agricoles.	1,896,158 52	450,625 »	2,526,765 52	268,702 78	2,058,062 54
Annuités souscrites par les provinces et les communes	8,017,595 25	24,767 22	8,042,160 45	1,060,754 85	6,981,425 62
Prêts consentis aux Sociétés ayant pour objet la construction ou l'achat de maisons ouvrières	206,500 »	2,029,109 07	2,255,609 07	500 »	2,255,509 07
	540,011,290 »	45,502,241 29	592,515,551 29	18,991,521,77	573,522,009 53

*DÉCLARATION de la Commission de surveillance sur le rapport annuel
de M. le Ministre des Finances.*

Le Commission de surveillance instituée près la Caisse d'amortissement et la Caisse des dépôts et consignations déclare qu'il résulte de sa vérification, à la date du 31 décembre 1892, que le portefeuille de ces deux institutions se composait, ainsi que cela se trouve constaté dans le rapport de M. le Ministre des Finances, des titres et valeurs ci-après :

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du Gouverneur de cet établissement.	
A.			
Caisse des dépôts et consignations :			
Titres 2 1/2 % belge	6,755,439 15	5,200 "	6,758,639 15
— 5 % —	59,192,500 "	4,587,500 "	45,509,800 "
— 5 1/2 % — (1 ^{re} série)	11,742,575 "	88,600 "	11,851,175 "
— 5 1/2 % — (2 ^e série)	5,760,095 72	16,430 "	5,776,545 72
— 5 1/2 % — (5 ^e série)	20,000,000 "	2,817,800 "	22,817,800 "
Obligations 4 %/o, Caisse d'annuités	"	280 "	280 "
— 4 1/2 %/o. —	"	2,515 "	2,515 "
	81,580,629 87	7,515,945 "	88,696,574 87
B.			
Caisse de milice. (Lévée de 1871) :			
Livret de la Caisse d'épargne	4,046 98	"	4,046 98
C.			
Caisse de milice. (Lévée de 1872) :			
Livret de la Caisse d'épargne	15,575 05	"	15,575 05
D.			
Caisse de milice. (Lévée de 1875) :			
Livret de la Caisse d'épargne	9,901 98	"	9,901 98
E.			
Caisse de milice. (Lévée de 1874) :			
Livret de la Caisse d'épargne	55,545 41	"	55,545 41
F.			
Ville de Spa :			
Titres 5 1/2 % belge (1 ^{re} série)	"	41,000 "	41,000 "
Obligations 4 1/2 %/o de la Caisse d'annuités	"	14,900 "	14,900 "
	"	55,900 "	55,900 "

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du Gouvernement de cet établissement.	
G.			
Caisse générale d'épargne et de retraite :			
Titres 2 1/2 % belge	15,400,000	70,600	15,479,600
— 5 % —	76,254,000	515,000	76,567,000
— 5 1/2 % — (1 ^{re} série)	29,195,600	865,100	59,058,700
— 5 1/2 % — (2 ^e série)	59,729,200	5,525,050	45,054,250
— 5 1/2 % — (3 ^e série)	60,500,000	1,495,500	61,995,500
Obligations 5 % de la Caisse d'annuités		22,458,900	22,458,900
— 5 % du Crédit communal	15,085,900	180,100	15,264,000
— 5 % — — 1861		298,200	298,200
— 4 % — — — — —	1,000,000	210,000	1,210,000
— 4 1/2 % — — — — —	2,574,500	424,600	2,799,100
— Produits au Flénu		120,000	120,000
— Forges de la Providence		58,000	58,000
— Oignies		1,075,000	1,075,000
— Emprunt de la province de Brabant		4,011,000	4,011,000
— Compagnie Immobilière 5 1/2 %		9,978,000	9,978,000
— Levant du Flénu 4 1/2 %		272,000	272,000
— Est-Belge		2,067,000	2,067,000
— Namur-Liège		1,685,500	1,685,500
— Flandre occidentale 1 ^{re} émission		207,500	207,500
— — — — — 2 ^e — — — — —		1,866,500	1,866,500
— Quenast 1 ^{re} et 3 ^e séries		45,500	45,500
— — — — — 2 ^e série		50,000	50,000
— Liège à Maestricht		485,500	485,500
— Braine à Gand		461,500	461,500
— Nord de la Belgique		2,868,500	2,868,500
— Anvers à Rotterdam		1,577,000	1,577,000
— Sambre-et-Meuse 4 %		501,000	501,000
— — — — — 4 1/2 %		1,084,000	1,084,000
— Plateaux de Herve 5 %		5,756,500	5,756,500
— Anvers à Gand		218,500	218,500
— Nord Belge		7,952,500	7,952,500
— Mons-Hautmont 5 %		85,500	85,500
— — — — — 8 %		475,000	475,000
— Ville de Liège 1855		278,160	278,160
— — — — — 1860		55,700	55,700
— — — — — 1868		218,000	218,000
— — — — — 1889		2,795,000	2,795,000
— Ville de Verviers		2,117,500	2,117,500
— Merbes-le-Château		469,000	469,000
— Chemins de fer vicinaux		4,578,720	4,578,720
— Schaerbeck		219,000	219,000
— Charleroi		148,500	148,500
— Saint-Josse-ten-Noode		284,500	284,500
— Ixelles		116,000	116,000
— Province de Namur		45,500	45,500
— Saint-Gilles		54,000	54,000
— Société générale 4 %		285,000	285,000
— Crédit foncier 5 60 %		151,900	151,900
— — — — — 4 %		195,900	195,900
— Ville de Namur 1887		65,500	65,500
— Linière gantoise		200,000	200,000
— Thuin		14,000	14,000
— Blankenberghe 5 %		27,000	27,000
— — — — — 4 %		56,000	56,000
— Province de la Flandre occidentale		25,500	25,500
— Ostende 5 %		47,500	47,500
— Saint-Nicolas		152,500	152,500
— Malines		95,500	95,500
— Dison		50,000	50,000
— Hainaut 5 1/2 %		2,605,000	2,605,000
— — — — — 4 1/2 %		64,500	64,500
— Laeken		724,500	724,500
— Chemins de fer secondaires		991,000	991,000
— Tramways napolitains		755,000	755,000
— Flandre orientale 5 1/2 %		255,000	255,000
— Liégeois-Limbourgeois		7,468,000	7,468,000
— Malines-Terneuzen		716,500	716,500
— Alost		895,000	895,000
A REPORTER. fr.	257,555,200	99,455,950	557,079,150

		TITRES ET VALEURS		TOTAL.
		représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du conserveur de cet établissement	
	REPORT. fr.	257,555,200 °	99,455,950 °	557,079,150 °
Obligations Province d'Anvers.		"	515,000 "	515,000 °
— Lokeren.		"	598,000 "	598,000 °
— Papeteries de Saventem		"	225,000 "	225,000 °
— Liégeois-Namurois		"	1,559,500 "	1,559,500 °
— Marcinelle-Couillet		"	250,000 "	250,000 °
— Chemins de fer économiques		"	2,710,000 "	2,710,000 °
Actions privilégiées Bruxelles-Lille-Calais		"	512,000 "	512,000 °
— — Tournai-Jurbise		"	587,000 "	587,000 °
Bons du Trésor		10,000,000 °	"	10,000,000 °
Cautionnements des membres des comptoirs agricoles		"	85,500 °	85,500 °
		247,555,200 °	105,871,950 °	555,407,150 °

H.

Fonds de prévision monétaire :

Titres 5 1/2 % belge (1 ^{re} série)	"	46,500 °	46,500 °
— 5 1/3 % — (2 ^e série).	"	156,800 °	156,800 °
— 5 1/2 % — (3 ^e série).	"	542,800 °	542,800 °
		525,900 °	525,900 °

Elle déclare en outre que les vérifications auxquelles elle a procédé trimestriellement, ont permis d'établir, chaque fois, la conformité du portefeuille avec les états de situation de ces institutions.

La Commission a arrêté, de concert avec le délégué de M. le Ministre des Finances, le 31 décembre 1892, en conformité de l'article 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, les écritures du journal et du grand-livre de l'année 1891, ainsi que le journal de l'année 1892, en ce qui concerne les opérations de la Trésorerie et de la Dette publique.

Bruxelles, le 6 avril 1895.

CASIER.

P. TACK.

Baron BETHUNE.

